

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 3 janvier 2017

M. Pierre Méthé
Directeur des affaires institutionnelles
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 3 – DEMANDE DU ROÉÉ DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT DE M. PAUL L. CHERNICK N/D : 1001-099

Cher M. Méthé,

Conformément à l'article 30 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, à l'échéancier établi dans la décision D-2016-186 (A-0071, par. 63 et 64) et à votre lettre du 21 décembre 2016 (A-0072), comme annoncé dans sa demande d'intervention (C-ROÉÉ-0061, par. 44), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) demande par la présente à la Régie de bien vouloir reconnaître Monsieur Paul L. Chernick à titre de témoin expert aux fins de la phase 3 du dossier mentionné en titre.

1. Nom et coordonnées de l'expert

Paul L. Chernick
Président
Resource Insight, Inc.
5 Water St.
Arlington MA 02476

781-646-1505 # 207

[http://www.resourceinsight.com/
pchernick@resourceinsight.com](http://www.resourceinsight.com/pchernick@resourceinsight.com)

2. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert

Nous demandons à la Régie de reconnaître M. Chernick à titre de témoin expert aux fins de la phase 3 du présent dossier, avec la qualification suivante :

« Expert in public utility regulation and planning, including embedded and marginal costs, rate structure and design, and system planning ».

Le mandat de M. Chernick est de fournir à la Régie, au ROEE, ainsi qu'aux autres intervenants, par son témoignage écrit et de vive voix, un regard complètement indépendant et critique sur la proposition de Gaz Métro en ce qui a trait à la méthode de détermination des coûts marginaux de prestation de service de long terme et à la méthodologie d'évaluation de la rentabilité de projets d'extension de réseau. Par sa grande expérience et sa capacité d'analyse, M. Paul L. Chernick pourra valider les différentes hypothèses et postulats émis par Gaz Métro dans ses propositions. En outre, l'expert M. Chernick sera en mesure d'offrir à la Régie des recommandations et des propositions différentes de celles des témoins de Gaz Métro et de celles offertes par les divers intervenants.

En conformité avec l'esprit de l'article 32 du *Règlement de procédure de la Régie de l'énergie* et de la décision D-2016-186, le mandat de M. Chernick l'appelle à la collaboration et aux échanges avec les autres experts et participants afin d'éviter des doublons et de maximiser son apport au soutien de la Régie dans le traitement de la phase 3 du dossier R-3867-2013.

3. Curriculum vitae

Une copie du curriculum vitae de monsieur Paul L. Chernick est produite au soutien de la présente demande.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, cher M. Méthé, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
p.j.
cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro
Dossiers réglementaires, Gaz Métro
Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.
Bertrand Schepper, analyst
Laurence Leduc-Primeau, coordonatrice ROEE